

La déclaration d'ensemble des revenus 2042

TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle
Non-adhérent 42 €

PUBLIC

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant

INTERVENANT(S)

Corine ELSASS
CPG, Juriste-fiscaliste

[Inscription](#)

DATE(S)	DURÉE	HORAIRES	TYPE DE SESSION
Lundi 13 mai 2024	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

Une fois le revenu professionnel déclaré au moyen de la déclaration 2035, l'ensemble des revenus du foyer fiscal sont à déclarer au moyen de la déclaration 2042 et ses annexes.

L'objectif est d'explicitier le contenu de la déclaration d'ensemble des revenus, et de faire le point sur :

- les nouveautés fiscales au titre de l'année 2023
- le report des revenus professionnels
- la déclaration des autres revenus du foyer fiscal (revenus d'activité, revenus de capitaux mobiliers, revenus fonciers, plus et moins-values privées...)
- les déductions fiscales
- les réductions et crédits d'impôt